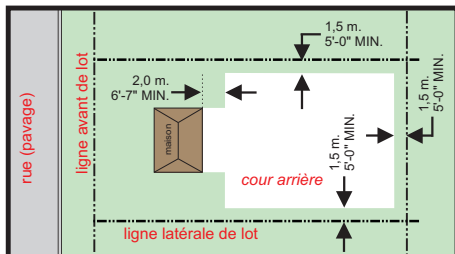


LOCALISATION DU SPA ET ABRI POUR SPA

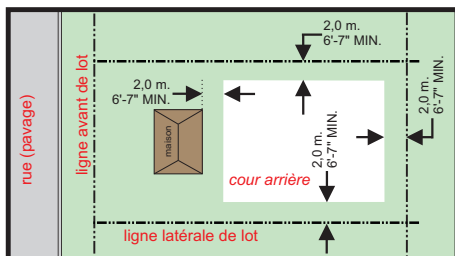
Croquis 1

spa installé à l'air libre



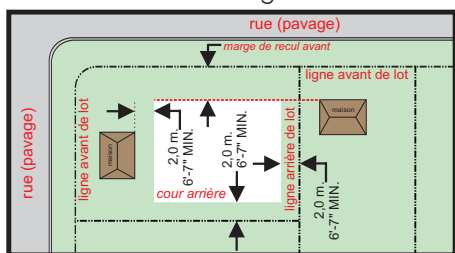
Croquis 2

spa installé à l'intérieur d'un abri



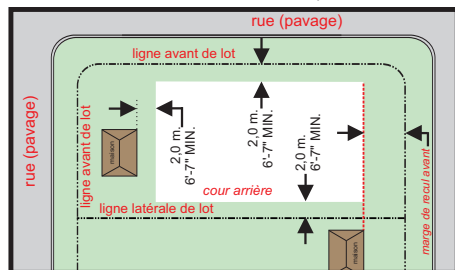
Croquis 3

abri sur un terrain d'angle



Croquis 4

abri sur un terrain donnant sur plus de 2 rues



□ surface disponible pour l'implantation du spa ou de l'abri

IMPORTANT

Les spas et abris **ne doivent pas** être situés sous les installations électriques aériennes d'Hydro-Québec, ni au-dessus de réseaux souterrains (services d'aqueduc et d'égouts), sur des champs d'épuration ou fosses septiques. Les spas et abris doivent être situés au-delà de la limite de toute servitude aérienne ou souterraine.

LIENS INTÉRESSANTS

Ma piscine sécuritaire

Pour de l'information complémentaire, nous vous invitons à consulter le site Internet de la Société de sauvetage au www.mapiscinesecuritaire.com où vous pourrez entre autres faire un test d'auto-évaluation de votre installation et faire une demande pour une vérification de courtoisie à domicile.

Info Excavation

Si vous devez creuser, appelez info-Excavation au 1 800 663-9228 ou 514 286-9228 ou consultez leur site au www.info-ex.com

Hydro-Québec

Si vous devez effectuer des travaux à proximité du réseau électrique, appelez Hydro-Québec au 1 800 279-0787 ou consultez leur site au www.hydroquebec.com

Pour de plus amples informations,
communiquez avec le Service d'urbanisme
940, boulevard de la Grande-Allée
Boisbriand (Québec) J7G 2J7
Téléphone : 450 435-1954 poste 356
Télécopieur : 450 435-6398
10 janvier 2017

SPA ET ABRI POUR SPA demande de permis



DOCUMENTS À FOURNIR

- copie de votre certificat de localisation avec l'implantation du spa ou de l'abri;
- ce formulaire complété;
- des frais de **50 \$** sont exigés pour l'obtention du permis.

Veuillez prendre rendez-vous avec un inspecteur en communiquant avec le Service d'urbanisme.



FORMULAIRE À COMPLÉTER

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : rés. _____

cell. _____ bur. _____

LIEU DES TRAVAUX

numéro de lot : _____

numéro de la zone : _____

TYPE D'INSTALLATION

☐ spa (à l'air libre) ☐ spa (à l'intérieur d'un abri) ☐ abri pour spa

Détaillant : _____ Ville : _____

DIMENSIONS DU SPA :

diamètre (spa rond) _____ hauteur : _____

longueur : _____ largeur : _____

capacité : _____ litres

DIMENSIONS DE L'ABRI :

longueur : _____ largeur : _____

superficie : _____ mètres carrés (longueur x largeur)

hauteur : _____ (à mi-pignon)

CONSTRUCTION DE L'ABRI :

finition extérieure : _____

type de toiture : _____

LOCALISATION PROJÉTÉE :

Inscrivez la distance entre le spa ou l'abri et

la ligne arrière de propriété : _____

la ligne de propriété gauche (lorsque face à la maison) : _____

la ligne de propriété droite (lorsque face à la maison) : _____

le bâtiment principal : _____

COÛT ESTIMÉ (installation incluse) : _____ \$

Date de la demande : _____

année / mois / jour

Signature du requérant : _____

NORMES D'INSTALLATION

Le spa installé à l'air libre doit être implanté en cour arrière seulement, en respectant une marge minimale de 1,5 m (5 pi) des lignes de propriété. Lorsqu'il est implanté à moins de 2 m (6,56 pi) de la maison, il doit être situé uniquement le long du mur arrière de la maison (voir croquis 1).

Lorsque le spa est installé à l'intérieur d'un abri, ce dernier doit être implanté à au moins 2 m (6,56 pi) de toute ligne de propriété et de tout bâtiment (voir croquis 2). La superficie maximale de cette construction est de 20 m² (215,29 pi²) et sa hauteur maximale est de 3,7 m (12,14 pi) à mi-pignon.

Lorsqu'un abri doit être implanté sur un terrain d'angle (de coin de rue) ou donnant sur plus de deux (2) rues, les dispositions pour les piscines hors-terre s'appliquent, en faisant les adaptations nécessaires (voir croquis 3 et 4).

MESURES DE SÉCURITÉ

Le spa doit être protégé par un système de sécurité qui en empêche l'accès lorsqu'il n'est pas utilisé.

Dans le cas où le spa est à l'air libre, il doit être muni d'un couvercle devant être verrouillé.

Dans le cas où le spa est installé dans un abri, celui-ci devra être muni d'une porte qui ferme à clé.

NORMES SPÉCIFIQUES À L'ENCEINTE D'UN SPA DE PLUS DE 2 000 LITRES

Tout spa de plus de 2 000 litres (sauf si installé à l'intérieur d'un bâtiment fermé) doit être entouré d'une enceinte fermée sur tous les côtés. Un mur de la résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être d'une hauteur d'au moins 1,2 m (4 pi);
- empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm (4 po) de diamètre;
- être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- la porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

IMPORTANT

Une haie, des arbustes ou une clôture amovible ne constituent pas une enceinte.